



Garanties 2008/2009

Assurance de prêt Master

[des solutions] pour les particuliers et les chefs d'entreprise



**L'assurance
des investissements élevés
de 310 001 € à 7 600 000 €
(au-delà nous consulter)**

**Garantie renforcée en cas
d'arrêt de travail**

Prise en charge des cautions

NOUVEAU

**Pour les dossiers supérieurs à
1 million d'euros : contactez le
Service Exclusif**

NOUVEAU

**Adhésion en temps réel avec
@pi**



AdP Master

L'assurance des investissements élevés la plus complète du marché

Vous souhaitez assurer un emprunt personnel ou professionnel ? A partir de 310 001 euros de capital garanti, choisissez l'Assurance de Prêt Master : la solution qui sécurise votre famille et votre investissement.

> Zoom produit

- Le plafond maximum de remboursement d'échéance de prêt en Incapacité Temporaire Totale de Travail (ITT) et Invalidité Permanente Totale (IPT) est de **15 000 €/mois**,
- **Option Confort** : possibilité de **se couvrir contre les affections disco-vertébrales** et de renforcer la couverture contre les affections de type psychiatrique et/ou psychique,
- La limite d'âge aux prestations en Décès est de **85 ans**,
- La limite d'âge aux prestations en Invalidité Professionnelle Permanente (IPP) est de **65 ans** pour **l'option professions médicales**,
- Les **cautions** simples et solidaires peuvent aussi souscrire une Assurance de Prêt Master.

> Une prise en charge personnalisée

Important

Pour gagner du temps lors de votre adhésion, appelez notre service de gestion qui pourra vous aider dans vos démarches. Vous bénéficierez par la suite, d'une gestion personnalisée et serez en contact direct avec le conseiller qui gère votre dossier.

Contactez votre conseiller spécialisé au 0 891 46 6000 (0,23 € TTC/min).

> Zoom sur l'assurance de prêt professionnel

APRIL Assurances vous accompagne dans l'accomplissement et la pérennité de votre activité professionnelle !

L'emprunt professionnel est une étape clé dans la création ou le développement de votre activité, il est primordial de bien assurer votre prêt pour protéger votre entreprise et vos proches.

Important

Pour les prêts professionnels vous pouvez bénéficier d'une **fiscalité avantageuse !**

- Pour vos cotisations d'assurance : elles sont déductibles du bénéfice imposable de votre entreprise dès lors que la souscription de l'assurance est une condition d'octroi du prêt.

NOTRE ENGAGEMENT Nous vous envoyons une **attestation de paiement** des cotisations à la date de votre bilan comptable, pensez à faire la demande à l'adhésion (page 2).

- Pour le capital : en désignant des bénéficiaires autres que l'organisme financier (en cas de décès).

Quel est le montage du dossier ?

- le contrat d'assurance est souscrit par l'entreprise (adhérent),
- le dirigeant de l'entreprise s'assure en tant que caution personnelle (assuré),
- les bénéficiaires sont les héritiers ou toute autre personne de votre choix, joindre l'accord du prêteur avec votre clause

IMPORTANT bénéficiaire.

Pour sécuriser ce montage, une clause séquestre peut être prévue selon laquelle le capital décès sera versé sur un compte séquestre, soit au sein de l'organisme financier créancier soit chez un notaire.

Garanties de base

Décès - Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)

En cas de **Décès** ou de **Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)**, nous remboursons l'intégralité du capital restant dû au prêteur (dans la limite du capital garanti).

	Capital minimum assuré	Capital maximum assuré
Capital Décès/PTIA	310 001 euros	7 600 000 euros*
Limite d'âge à l'adhésion		65 ans
Limite d'âge aux prestations en Décès		85 ans
Limite d'âge aux prestations en PTIA		65 ans

*Pour les capitaux assurés supérieurs à 7 600 000 euros, nous consulter.

Options

Incapacité Temporaire Totale de Travail (ITT) et Invalidité Permanente Totale (IPT) ou Invalidité Permanente Totale seule

En cas d'**Incapacité Temporaire Totale de Travail (ITT)** ou d'**Invalidité Permanente Totale (IPT)**, nous remboursons vos échéances de prêt à votre place, dès la fin de la franchise (90 ou 180 jours), jusqu'à la fin de votre arrêt total de travail (dans la limite du montant garanti).

	Maximum/mois
Mensualité de remboursement du prêt	15 000 euros
Limite d'âge à l'adhésion	59 ans
Limite d'âge aux prestations	65 ans

Important

Vous ne payez pas vos cotisations pour les garanties ITT/IPT pendant toute la durée d'indemnisation de votre période d'incapacité.

Option Confort

Si vous souscrivez cette option, vous bénéficiez de garanties étendues en cas d'Incapacité Temporaire Totale de Travail (ITT) ou d'Invalidité Permanente Totale (IPT) : vous vous garanzissez contre tous les types d'affections disco-vertébrales et/ou para-vertébrales (hernie discale, lombalgie, lumbago, sciatique...) et affections de type psychiatrique et/ou psychique (dépression, trouble anxieux, schizophrénie...) en cas d'hospitalisation continue de plus de 10 jours.

Invalidité Professionnelle Permanente à 100 % (option professions médicales)

	Capital minimum assuré	Capital maximum assuré
Capital IPP (équivalent au Décès/PTIA)	310 001 euros	7 600 000 euros
Limite d'âge à l'adhésion		59 ans
Limite d'âge aux prestations		65 ans

En souscrivant cette option, si vous êtes **médecin, chirurgien, chirurgien-dentiste, vétérinaire ou kinésithérapeute**, vous bénéficiez de l'assimilation au décès en cas d'invalidité professionnelle à 100 % appréciée par rapport au barème joint aux conditions générales.

Formalités médicales

IMPORTANT **Gage de qualité :** Nous apportons la plus grande attention à votre dossier. L'envoi dès la 1^{ère} fois de toutes les pièces médicales nécessaires est l'assurance d'un dossier traité dans les plus brefs délais.

Les formalités médicales demandées dépendent du capital assuré par personne et non pas du capital total emprunté.

De 310 001 à 1 600 000 euros	De 1 600 001 à 4 600 000 euros (Au-delà, nous consulter)
☐ Questionnaire de santé dûment complété, daté et signé + ☐ Rapport médical dûment complété, daté et signé + ☐ Electrocardiogramme (tracé et compte-rendu) + ☐ Examen d'urines : ☐ cytotactériologie des urines (ECBU) ☐ chimie des urines + ☐ Tobacco test si non fumeur + ☐ Profil sanguin 1 : Hématologie : ☐ numération formule sanguine (plaquettes, leucocytes, hématies) ☐ vitesse de sédimentation Biochimie : ☐ glycémie ☐ créatinine ☐ urée (ou azotémie) ☐ acide urique (ou uricémie) Bilan enzymatique hépatique : ☐ gamma GT ☐ transaminases SGPT (A.S.A.T) ☐ transaminases SGOT (A.L.A.T) ☐ phosphatases alcalines Bilan lipidique : ☐ cholestérol total ☐ HDL ☐ LDL ☐ rapport cholestérol total HDL/LDL ☐ triglycérides Sérologies : ☐ dosage des antigènes HBs ☐ dosage des anticorps Anti HBc ☐ dosage des anticorps Anti HCV ☐ sérologie de l'HIV 1 ☐ sérologie de l'HIV 2	☐ Questionnaire de santé dûment complété, daté et signé + ☐ Rapport médical dûment complété, daté et signé + ☐ Electrocardiogramme (tracé et compte-rendu) + ☐ Examen d'urines : ☐ cytotactériologie des urines (ECBU) ☐ chimie des urines + ☐ Tobacco test si non fumeur + ☐ Profil sanguin 1 : Hématologie : ☐ numération formule sanguine (plaquettes, leucocytes, hématies) ☐ vitesse de sédimentation Biochimie : ☐ glycémie ☐ créatinine ☐ urée (ou azotémie) ☐ acide urique (ou uricémie) Bilan enzymatique hépatique : ☐ gamma GT ☐ transaminases SGPT (A.S.A.T) ☐ transaminases SGOT (A.L.A.T) ☐ phosphatases alcalines Bilan lipidique : ☐ cholestérol total ☐ HDL ☐ LDL ☐ rapport cholestérol total HDL/LDL ☐ triglycérides Sérologies : ☐ dosage des antigènes HBs ☐ dosage des anticorps Anti HBc ☐ dosage des anticorps Anti HCV ☐ sérologie de l'HIV 1 ☐ sérologie de l'HIV 2 + ☐ ECG d'effort (tracé et compte-rendu) + ☐ Profil sanguin 2 : ☐ bilirubine conjuguée ☐ bilirubine libre ☐ taux de prothrombine ☐ sérologie syphillis (ou tréponématose) + ☐ Compte-rendu radio du thorax + ☐ Justification financière : ☐ questionnaire financier ☐ copie de l'offre de prêt ☐ dernier avis d'imposition ☐ attestation de la banque confirmant le montant du prêt, les garanties et les quotités souscrites ☐ bilan de la société

Important

■ Remboursement des frais médicaux

Les frais d'examens médicaux engagés par l'assuré seront remboursés par APRIL Assurances :

- une fois l'adhésion effective,
- en cas de refus de la part d'APRIL Assurances,
- en cas de proposition d'adhésion sous condition de la part d'APRIL Assurances.

Si vous réglez directement les frais médicaux, faites-nous parvenir une facture originale acquittée par le praticien.

En revanche, les frais resteront à la charge de l'assuré dans les cas suivants :

- les examens pratiqués n'ont pas été sollicités par APRIL Assurances,
- l'assuré ne donne pas suite à sa demande d'adhésion pour un motif autre que ceux exprimés ci-dessus.

■ Les formalités sont obligatoires lors de votre adhésion.

Parcours médical simplifié

Pour effectuer rapidement et sereinement vos formalités médicales nécessaires à la souscription de nos contrats, APRIL Assurances vous conseille de contacter nos deux partenaires, ARM ou CBSA, sélectionnés pour leur sérieux et leur professionnalisme.

Vous disposez ainsi de centres médicaux vous permettant de réaliser toutes les formalités médicales demandées.

- Le rendez-vous est fixé sous 48 heures,
- Vous bénéficiez du tiers-payant et ne faites pas l'avance des frais*,
- Le résultat des analyses est télé-transmis sous 24 heures au médecin-conseil d'APRIL Assurances pour une analyse du dossier plus rapide et un respect total du secret médical.

*Les frais resteront à la charge de l'assuré si les examens pratiqués n'ont pas été sollicités par APRIL Assurances ou si l'assuré ne donne pas suite à sa demande d'adhésion.

ARM (Analyse Risque Médical) est présent dans plus de 185 villes en France métropolitaine et dans les DROM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion).

Les centres ARM sont présents dans tous les départements, vous aurez forcément un centre proche de chez vous.

Pour prendre rendez-vous :  **0 810 203 285** (Coût appel local) du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 12h30.

CBSA (Centre de Bilans de Santé et d'Assurances) est présent dans 15 grandes villes de France (Paris 16°, Paris 8°, Lyon 6°, Marseille 6°, Toulouse, Le Havre, Pau, Reims, Grenoble-Meylan, Strasbourg, Lille, Bordeaux, Nantes, Nice).

Pour prendre rendez-vous :  **0 810 332 932** (Coût appel local) du lundi au vendredi de 8h à 20h30 et le samedi de 8h à 12h30.



> Zoom sur le Service Exclusif dédié aux dossiers supérieurs à 1 million d'euros : bénéficiez d'un service sur mesure !

- Une gestion prioritaire, y compris du dossier médical, dans le respect le plus strict de la confidentialité,
- Un délai de réponse de 4 jours maximum pour les dossiers jusqu'à 5 millions d'euros,
- Un interlocuteur de haut niveau et unique du devis jusqu'à la validation du contrat.

Contact : serviceexclusif@april.fr

> Zoom sur l'adhésion en temps réel avec @pi

Effectuez un devis détaillé en 30 minutes* et souscrivez avec @pi :

- Vous gagnez du temps dans vos démarches : les éventuels compléments d'information médicale sont réclamés instantanément,
- Vous obtenez un tarif précis tenant compte de votre état de santé,
- Vous avez instantanément votre délégation de bénéfice et certificat d'adhésion.

*Sous réserve de fournir l'intégralité des formalités médicales nécessaires.

APRIL Assurances à vos côtés

Spécialiste de l'assurance de personnes, APRIL Assurances conçoit des solutions d'assurances santé et prévoyance simples et innovantes pour les particuliers, les dirigeants d'entreprises et les travailleurs indépendants. Elle propose également une gamme complète de contrats d'assurance de prêt. Depuis sa création, APRIL Assurances s'engage à apporter une satisfaction optimale à ses assurés par des contrats clairs, lisibles, assortis de nombreux services et d'une qualité de gestion hors normes en 24 heures.



Santé et Prévoyance individuelle Tél. **0891 46 9000** (0,23 € TTC/min)



Assurance de Prêt Tél. **0891 46 6000** (0,23 € TTC/min)

www.april.fr

[Notre engagement, votre satisfaction]



- Vous apporter la qualité au prix juste
- Vous garantir un traitement en 24h
- Vous simplifier l'assurance
- Vous protéger surtout en cas de difficulté
- Vous faire profiter de services en ligne sur april.fr
- Vous satisfaire



Une société certifiée ISO 9001(1) version 2000

Retrouvez le détail des engagements d'APRIL Assurances sur www.april.fr

APRIL, des solutions adaptées

APRIL propose des gammes de solutions complètes et diversifiées, pour répondre aux besoins des particuliers, des professionnels et des entreprises, dans tous les domaines de l'assurance.

Pour en savoir plus sur nos solutions www.aprilgroup.fr

APRIL GROUP, changer l'image de l'assurance

A sa création en 1988, APRIL GROUP a pris l'engagement de changer l'image de l'assurance en plaçant le client au sein de son organisation.

Aujourd'hui, ce sont plus de **2 millions d'assurés** qui confient chaque jour la protection de leur famille et de leurs biens, de leurs salariés, de leurs entreprises aux **2 456 collaborateurs et 61 sociétés du groupe**.

Pour en savoir plus
contactez votre assureur-conseil

RILA 163 RUE DES BLAINS 92220 BAGNEUX Tél : 01 45 36 00 55 Email : laurent.gruchy@capila.

APRIL ASSURANCES UNE SOCIÉTÉ APRIL GROUP

Siège social,
Immeuble Aprilium
114 boulevard Marius Vivier Merle
69439 LYON Cedex 03
Fax 04 78 53 65 18 - Internet www.april.fr

S.A. au capital de 500 000 € - RCS Lyon 428 702 419 - Intermédiaire en assurances - immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 002 609 (www.orientas.fr)
Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles - 61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09.
Produit conçu et géré par APRIL Assurances et assuré par AXERIA Prévoyance.

